

# CAUX-INFO

[www.caux.fr](http://www.caux.fr)



3 > 6  
JUIN

## FÊTE LOCALE DE PENTECÔTE

ATTRACTONS FORAINES, BUVETTE,  
BALS, REPAS SUR INSCRIPTION  
AU 09 51 40 18 51

AV. DE LA GARE  
CAUX  
DÉTAIL PAGE 17



MAI 2022 - N° 153

- CÔTÉ TRAVAUX [ PAGE 6 ]
- AMIS DU CLOCHER [ PAGE 13 ]
- ASSOCIATION CULTURELLE  
ET SPORTIVE [ PAGE 15 ]
- ABRISUD, NOUVEAUX  
DÉBOUCHÉS [ PAGE 20 ]

## Jean-Charles DESPLAN Maire de Caux



## La fête de Caux, enfin !

**T**rois années sans fête locale, une éternité ! La voici enfin de retour après deux annulations pour cause de Covid.

Avec le comité des fêtes, dont c'est aussi le grand retour, le club de foot, le club de pétanque et le café-restaurant le Rex, la municipalité est heureuse de vous proposer la fête locale de Caux qui se déroulera du 3 au 6 juin 2022.

Forains, orchestres, buvette, restauration, seront installés sur l'avenue de la Gare, la rue Pierre Pascal et tout autour de la salle du Peuple.

Jeunes et moins jeunes caussinards, visiteurs, profitez bien de ces quatre jours de fête, amusez-vous, partagez en famille et entre amis ces moments festifs et donnons à cette occasion la meilleure image possible de notre cité.

Un gros chantier va débuter cet été : la réfection des avenues de Neffies, Jean Jaurès et plan Albat, soit depuis le jeu de ballon jusqu'au chemin du Pistoulet.

Nous estimons la durée du chantier à une année. Il s'agira d'enterrer les réseaux secs, de remplacer les réseaux humides, de reprendre toute la chaussée et de terminer par un beau revêtement en sécurisant autant que faire se peut la voie partagée entre piétons, cyclistes et véhicules. Nous comptons bien sûr sur votre compréhension et surtout sur celle des riverains durant cette période.

Plusieurs déviations seront mises en place dans le but d'éviter le secteur, un fléchage ad hoc est prévu pour contourner

via le chemin du Pistoulet et via l'avenue la Gare. Nous vous informerons plus précisément dans les jours qui précéderont le début du chantier (pas avant le 15 juillet).

Allez, on se donne rendez-vous très prochainement dans les allées de notre foire. Au plaisir de vous y rencontrer.

Belle Pentecôte à toutes et à tous !



Remise des premières cartes d'électeur aux jeunes caussinards, le 8 avril.



Élections présidentielles à la salle du Peuple les 10 et 24 avril. Au deuxième tour, Marine Le Pen obtient 59 % et Emmanuel Macron 41 %. La participation a été de 77,37 % au premier tour et 79,38 % au second.

## SOLIDARITÉ

### Deux familles ukrainiennes accueillies dans notre village



Ils ont fait le chemin depuis Kiev et ont trouvé refuge dans notre village. Ils ont été accueillis à la Mairie par des membres de la municipalité.

Ils sont sept à résider dans deux logements, dont une petite fille scolarisée, et nous pouvons remercier leurs hôtes caussinards pour leur accueil chaleureux et bienveillant.

Ce sera pour eux un sas de décompression après l'exil, le temps de reprendre confiance. Nous leur souhaitons la bienvenue et leur assurons notre fraternité en ces temps troublés.

## TRADITION

### La cal podar aquela vinha

**Et oui, comme chaque année en cette saison « c'est la taille de la vigne » de novembre à fin mars il faut débarrasser les sarments du cep de la vigne, suivant une procédure précise.**

Cette tâche est importante et primordiale à la vigne pour qu'elle puisse développer des raisins. Sans cette opération, il y aurait une dégénérescence prématurée de celle-ci. Il y a plusieurs types de taille qui se font manuellement et qui sont de plus en plus remplacées par les machines.

Revenons à notre vigne municipale : Ce vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, la commission viticole s'est donné rendez-vous au stade, avenue de la Gare, où se trouve la vigne : 160 pieds de Cabernet-Sauvignon répartis sur 4 petites rangées. Agée de 20 ans, elle produit des raisins qui, mi-septembre, sont cueillis par les enfants des écoles de Caux.



Une fois le butin récolté, ils le mettent en presse pour recueillir le précieux nectar en compagnie des membres de la commission viticole et des professeurs des écoles.

Aujourd'hui, les bourgeons commencent à pointer leurs petites feuilles, ce qui signifie pour les viticulteurs le début d'une période d'angoisse et qui se terminera aux vendanges. Le vigneron est dépendant des aléas climatiques. Et n'oublions pas l'épisode de gel du 8 avril 2021, qui impacta une très grande partie du vignoble français. Souhaitant que cette année soit plus prospère et qu'elle nous donne un très bon millésime !

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

- Lundi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Mardi et mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- Permanence du Maire sur rendez-vous, le mercredi à partir de 16h30 et le samedi à partir de 10h

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Les derniers entrants jusqu'à 11h45 le matin et 17h15 l'après-midi
- Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

## ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS OU LOURDS

Ce service est réservé aux personnes à mobilité réduite résidant à Caux. Se faire inscrire auprès de l'accueil. Les enlèvements ont lieu le dernier mercredi de chaque mois à partir de 9h00. Les objets seront déposés sur la voie publique le jour de leur enlèvement à partir de 8h00. Noter S.V.P. qu'il est interdit aux employés de la Communauté d'Agglomération de pénétrer dans les maisons et les propriétés. Vous pouvez les contacter au 09 70 82 01 55.

## INFOS UTILES

- **Mairie** 04 67 98 40 09/04 67 98 47 07  
mairie@caux.fr
- **Police Municipale** 04 67 00 58 27
- **SAMU 15**
- **Gendarmerie** 17 04 67 98 13 65
- **Pompiers Pézenas** 18
- **Pharmacie** 04 67 98 40 74
- **Kiné Lucile Estadieu-Viudez et Amélie Soubeiran et Hristo Stoyanov** 04 67 98 07 19
- **Cabinet infirmières de la Circulade** 04 67 98 46 64/04 67 98 75 70
- **Anaïs Martinez infirmière** 06 38 69 63 04
- **Stéphanie Scottez infirmière** 06 63 33 48 28
- **Docteur Rémi Pichon** 06 40 59 91 42
- **Banque Postale** 04 67 98 86 36  
Ouvert lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 18h. Mardi de 14h15 à 17h.  
Fermée le samedi.

## CONTACT



Afin de vous permettre de les contacter, Vincent Gaudy et Julie Garcin Saudo, nos conseillers départementaux, vous communiquent le numéro de téléphone de leur secrétariat 04 67 67 60 82.



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

- Mardi de 9h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30
- Mercredi de 9h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30
- Vendredi de 9h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30
- Samedi de 9h30 à 12h00

**Fermé lundi et jeudi. Ouvert pendant les vacances scolaires, même en été.**  
L'abonnement est GRATUIT pour tous !

Rue Jules Ferry - 04 67 09 38 98

[www.mediatheque.cahm.net](http://www.mediatheque.cahm.net)

Médiathèque Intercommunale  
François Rabelais

## RECENSEMENT MILITAIRE

Pour les jeunes nés en avril, mai et juin 2006, les inscriptions sont prises en Mairie du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022.  
Veuillez vous munir du livret de famille.

## MARIAGES

GUTTRIDGE Sébastien et MARTINEZ Anaïs, le 4 février 2022. GRAS Scarlett et HILT Julie, le 14 février 2022. MOLINIER Benjamin et MARTINEZ Yvanie, le 26 février 2022



Sur le site [caux.fr](http://caux.fr) en page d'accueil, toutes les infos sur la commune grâce aux guides à télécharger.

## NOUVEAU



L'APPLI QUI VOUS CHANGE LA VIE

À TÉLÉCHARGER SUR VOTRE TÉLÉPHONE SÉLECTIONNEZ LA STATION «VILLE DE CAUX»

C'est gratuit et anonyme. Rejoignez les 1 305 abonnés au « Allo, allo numérique caussinard » ! Pour ne rien manquer sur les annonces communales, en temps réel et directement sur votre téléphone.

Application : [illiwap.com](http://illiwap.com)

Pour système android ou ios

## NUMÉRO D'ASTREINTE POUR L'EAU

Vallée de l'Hérault  
04 67 25 28 29



## NUMÉRO D'ASTREINTE POUR L'ASSAINISSEMENT

Agglomération Hérault Méditerranée  
07 87 62 36 81

## LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL

Un grand merci à nos partenaires locaux



Force est de constater que la mobilisation des commerçants de Caux à l'égard du lieu de vie lors du premier confinement, a su se pérenniser pendant toute l'année 2021.

L'épicerie du village « Votre marché » et la boulangerie « Ô bon Caux-pain » ont continué à assurer quotidiennement et hebdomadairement la livraison de produits frais directement au LVA. Ces produits sont aussi bien destinés aux jeunes du lieu de vie qu'aux jeunes hébergés en appartement. Ces livraisons nous ont permis de limiter la prise de risque liée aux nombreux déplacements que nous aurions dû réaliser pour nous approvisionner en produits frais.

La pharmacie de Caux (Eléonore) nous a particulièrement soutenus en nous faisant bénéficier de dons réguliers de masques et de gel hydro alcoolique destinés aux jeunes et aux salariés du lieu de vie. Mais aussi en nous priorisant pour les tests antigéniques auxquels nous devions nous soumettre en cas de besoin et en ayant pu bénéficier de vaccins une fois les autorisations parentales reçues.

Les infirmières libérales, Stéphanie et Sabine, qui, deux fois par jour passent au LVA ou dans les appartements pour permettre aux jeunes d'avoir leurs traitements médicaux. Elles ont également fait preuve de réactivité en réalisant des campagnes de tests antigéniques quand cela s'est révélé nécessaire.

La brigade de la Police Municipale, Marc, Manon et Élisa, toujours fidèles au poste, sont prêts à intervenir à notre

demande et à assurer des rondes régulières de sécurité si besoin.

La gendarmerie de Pézenas avec qui nous avons créé un lien de proximité basé sur le respect mutuel des procédures qui nous incombe : fugues, dépôts de plainte, déposition, accompagnement des jeunes ou des parents dans leurs démarches.

Le Taxi de Caux, Patrick, qui nous aide à effectuer les nombreux accompagnements que nous devons réaliser au quotidien, et avec qui nous avons convenu d'un partenariat.

Le garage de Caux, Yves et son épouse, assure toutes les réparations des véhicules, même en urgence.

Marie-Hélène et Mélanie de « l'atelier Banette » de Pézenas pour leur soutien et surtout d'accepter de prendre en charge nos jeunes en stage d'immersion.

La Présidente de l'Association et la Directrice du LVA remercient tous ces acteurs du quotidien qui nous ont fait partager encore cette année leur générosité et leur disponibilité.

L'association PÉRENNITÉ, tous les jeunes du LVA et l'équipe éducative ont tenu à remercier les partenaires locaux qui nous ont aidés et soutenu tout au long de l'année 2021. Ces remerciements figurent sur le rapport d'activité envoyé à l'aide sociale à l'enfance du Département.

## CIVISME

### Les élèves du CP en visite à la Mairie



Dix-neuf élèves de CP accompagnés de leur maîtresse Marine Saraïs se sont rendus à la mairie le jeudi 10 février pour rencontrer M. le Maire, Jean Charles Desplan.

Ils ont investi la salle de mariage et ont eu la curiosité de poser beaucoup de questions au premier magistrat de Caux : les élections municipales, le rôle du maire, les symboles de la République, le portrait du Président, les noms des anciens maires du village, voilà les principaux sujets qui ont suscité l'intérêt des jeunes écoliers.

Cette rencontre a porté ses fruits car neuf d'entre eux souhaitent devenir maire dans l'avenir !



M. Desplan a reçu de beaux dessins le représentant portant l'écharpe bleu-blanc-rouge, cette rencontre s'est terminée par une distribution de bonbons.

En sensibilisant les enfants à la vie municipale, l'école participe à la transmission des valeurs de la République.

## CONCOURS DES JARDINS FLEURIS

Après de nouvelles interrogations sur les conditions sanitaires liées au Covid et les éventuelles difficultés d'organisation qui pourrait en découler, l'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de ne pas organiser le concours jardin fleuris cette année encore pour la deuxième fois consécutive.

De fait, les subventions accordées par la CAHM, ne nous seront pas distribuées, mais ce concours fait depuis longtemps le bonheur de quelques habitants, et c'est une belle manière de montrer ses talents de jardiniers et de donner une belle image de la cité. Les récompenses ne seront probablement pas à la hauteur de vos espérances mais les premières motivations sont d'abord l'envie de créer, de partager, d'échanger, de rencontrer, et surtout de participer au développement d'une belle qualité de vie dans ce si beau village. Pour participer à ce concours venez nous rejoindre en vous inscrivant à la Mairie avant le 15 mai inclus.



## PATRIMOINE

### Le(s) moulin(s) à vent de Caux



Les services techniques du village ont commencé le nettoyage et débroussaillage autour des deux moulins et de la maison du meunier. Patrimoine de la commune depuis le 15 décembre 2021, ce moulin situé au milieu d'une parcelle de 5 150 m<sup>2</sup>, avait besoin d'être éclairci car la végétation était excessive.

Sous le règne de Louis XIII en 1615, cet édifice existait déjà et le propriétaire était Jean ALBARET. Jacques BONNAFOUS est le dernier meunier connu du Moulin à Vent de Caux. Il en est déjà propriétaire en 1882 et le cède en 1888 à Honoré NOUGUIER (nous restons avec le patron des boulanger) époux ALBOUY à Caux. En 1901 est indiquée sur la matrice cadastrale la démolition du moulin et de la maison sur cette parcelle.

Bientôt cet endroit sera réhabilité par la municipalité avec le concours des Amis du Clocher et du Patrimoine de Caux.

Ce petit patrimoine industriel et symbole de l'alimentation locale sera restauré et ce projet aura besoin du soutien de la population caussinarde.

**COTÉ TRAVAUX**

La ville aménage...

1



2



3



4



1/Rénovation de l'ex-classe du CP, 5 avenue de la Gare, qui devient une nouvelle salle de réunion communale dans l'ancienne école de garçons Pagnol. 2/Ouverture d'un passage le long de la station de remplissage route de Nizas qui permettra de joindre le complexe sportif à l'ancien chemin de Nizas. 3/Bétonnage d'un caniveau boulevard Anselme Nougaret. 4/En partenariat avec l'Agglo, transplantation et taille des lauriers roses sur la route de Pézenas.

7



5



6



7

**5/**Installation d'un conteneur collectif pour déchets bio place du jeu de ballon (équivalent de la poubelle orange). **6/**Réfection de la voirie rue des Oliviers qui était très endommagée (au-dessus du Calvaire). Le lotissement à proximité est prêt pour la construction de maisons individuelles. **7/Ouverture d'une voie aux Champs Blancs (au-dessus de la Font des Ormes) pour création d'un accès secours vers Lestang et d'un coupe-feu.**

# Au conseil

## PRÉSENTS

Jean-Charles DESPLAN, Laurent COMBES, Nicole SAUSSOL, Virginie DORADO, Jean-Michel CAVALLER, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Danièle NOISETTE, Marilynne CHETRIT, Michel VIDAL, Claude SIGNORET, Thierry GERMAIN, Gil GEORGERENS, Christophe CANAC, Fabrice LAUSSEL, Élodie MARTINEZ, Julie RIVIÈRE (17 présents).

**Procurations :** Cécile MOREAU à Thierry GERMAIN, Sandrine MORENO à Laurent COMBES, Baptiste DAYRE à Michel VIDAL (3 procurations) (20 votants)

## Secrétaire de séance : non désigné

I Les comptes rendus des deux séances précédentes sont approuvés :

- daté du vendredi 24 septembre 2021 par 18 voix pour et 2 contre (Virginie DORADO et Élodie MARTINEZ : « car ne reprend pas les propos lus et remis par écrit à l'issue de la séance ») ;

- daté du mercredi 10 novembre 2021 à l'unanimité. I Élodie MARTINEZ demande que soit abordée la question du financement du Projet Urbain Partenarial (PUP) du chemin du Serre dont le deuxième acompte de recouvrement est contesté par l'aménageur.

I Virginie DORADO demande que soit abordée la question du recours gracieux déposé par M. Pierre FOUQUE, suite à la préemption, par la commune, du terrain qu'il souhaite acquérir.

I La prochaine séance du conseil municipal est envisagée au vendredi 28 janvier 2022.

Fabrice LAUSSEL souhaite, si c'est possible, l'avancer au jeudi mais Claude SIGNORET, Jean-Charles DESPLAN et Christophe CANAC sont gênés.

I La réunion des élus est envisagée au mardi 25 janvier 2022.

## I - TABLEAU DES EFFECTIFS (Nicole SAUSSOL)

Est adoptée la création de six emplois d'adjoints d'animation à temps non complet à raison de treize heures par semaine, annualisées. Cela permettra de régulariser la situation de vacataires permanents, agents titulaires du BAFA, au sein de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP), sans aucun impact budgétaire supplémentaire que les salaires actuels.

*Vote pour unanime par 20/20*

## II - RÉMUNÉRATION DU RECENSEMENT 2022 (Christophe CANAC)

L'engagement financier est identique à celui d'il y a six ans, pour sept agents recenseurs, un coordonnateur titulaire et deux suppléants.

Étaient recensés 1 432 logements en 2016 ; le sont 1 591 en 2022.

*Vote pour 19*

*Une voix contre (Bernard JAURION : « Il y a un tarif, je l'applique »)*



## III - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR LA FIBRE

Est approuvée la convention d'occupation du domaine privé de la commune pour la pose d'un répartiteur de fibre optique, route de Nizas. La fibre sera dans tout le village au cours du premier semestre 2022. Les administrations au sein de la CAHM seront reliées et hautement sécurisées avec des liaisons internes sur un réseau propre à la CAHM, donc sans coût téléphonique entre les vingt communes à terme.

*Vote pour unanime 20 voix/20*

## IV - COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est procédé à la recomposition des commissions municipales suite à la démission des trois anciens premier, deuxième et troisième adjoints.

L'« atelier mémoire » prévoit de reprendre ses activités avec la possibilité d'utiliser la salle nouvellement aménagée à l'ancienne école Marcel Pagnol (ancienne classe de Mme ESTADIEU).

À cet effet, Madame Marie-Line MARTINEZ rejoint la commission « qualité de vie » en extra-municipale.

*Vote pour unanime par 20 voix/20 pour chaque proposition présentée par M. le maire*

## V - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Le conseil municipal accorde les délégations au maire et aux trois premiers adjoints pour l'administration générale, ligne de trésorerie et ester en justice.

*Vote pour unanime par 20 voix/20*

Pour les emprunts, Élodie MARTINEZ demande que la commission finances en soit saisie au préalable et non pas informée après coup comme ce fut le cas pour les 300 000 € empruntés dernièrement par décision du maire

## VI - ÉLECTION AU CCAS

Il est opéré au remplacement de Mary-Claude VIRGILE, démissionnaire, par l'élection membre du CCAS de Marilynne CHETRIT.

*Vote pour unanime par 19 voix/19 (Marilynne CHETRIT n'y prenant pas part)*

## VII - COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

Sa composition est ainsi élue : président Jean-Charles DESPLAN, suppléante Nicole SAUSSOL, membres titulaires Laurent COMBES, Christophe CANAC, Bernard JAURION, suppléants Jean-Michel CAVALLER, Thierry GERMAIN, Gil GEORGERENS.

*Vote pour unanime par 20 voix/20*

## VIII - DÉLÉGUÉ DEFENSE NATIONALE

Est élu délégué : Christophe CANAC

*Vote pour unanime par 20 voix/20*

## IX - DÉLÉGUÉS PROPOSÉS A LA CAHM

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : titulaire Michel VIDAL, suppléant Baptiste DAYRE.

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : titulaire Bernard JAURION, suppléante Virginie DORADO.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : titulaire Jean-Charles DESPLAN.

Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SMEVH) : titulaire Bernard JAURION, suppléant Claude SIGNORET en remplacement de Fabrice LAUSSEL se retirant pour convenances personnelles.

*Vote pour unanime par 20 voix/20*

Au SMICTOM, la CAHM a délégué comme titulaires Gil GEORGERENS et Nicole SAUSSOL, suppléante Cécile MOREAU.

## X - CONVENTION TERRASSE BAR « LE REX »

La convention d'occupation du domaine public par la terrasse du bar restaurant « Le Rex » est étendue à une durée d'une année complète du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Laurent COMBES demande qu'un soin esthétique soit apporté par le gérant.

Jean-Charles DESPLAN indique que cela figure déjà dans la délibération d'origine et que ce point sera rappelé à M. Christian SANCHEZ.

*Vote pour par 19 voix*

*Une contre (Bernard JAURION : « car je ne veux rien sur le domaine public et j'ai déjà voté ainsi les fois précédentes »)*

## XI - FONDS DE SOLIDARITÉ AUX AGRICULTEURS SINISTRES PAR LE GEL D'AVRIL 2021 (Claude SIGNORET)

Un fonds de solidarité a été initié par la chambre d'agriculture pour venir en aide aux sinistrés. La commission agriculture propose d'abonder à hauteur de 2 € par habitant pour un montant global de 5 200 €, la CAHM participant à hauteur de 0,50 €/hab., soit autour de 40 000€.

Laurent COMBES précise que c'est le conseil départemental de l'Hérault qui est pilote et qui participe.

Bernard JAURION reconnaît que c'est une bonne initiative mais qu'il faut surveiller le retour sur notre territoire car le siège des caves Mollière est sur une autre agglomération à Abeilhan.

M. le maire précise que les sommes allouées par la CAHM et les communes de l'agglomération seront redistribuées parmi la population concernée du territoire.

Laurent COMBES indique que le problème financier se posera en 2022 et qu'il faudra veiller à ce que la répartition soit juste.

*Vote pour unanime par 20 voix/20*

## XII - VÉLO CLUB DE CAUX

Se retirent Claude SIGNORET et Thierry GERMAIN (qui détient la procuration de Cécile MOREAU), membres du bureau de l'association.

Une subvention de 250 € est accordée à cette nouvelle association qui compte une quarantaine d'adhérents et qui en attend une cinquantaine dès l'année prochaine.

Les coureurs avec VTT, VTC et VAE (assistance électrique) sont acceptés tous les dimanches matin à 10h ; des visites patrimoniales sont également programmées.

*Vote pour unanime par 17 voix/17*

## XIII - VENTE D'UN HANGAR COMMUNAL

La propriété municipale cadastrée section A n° 735, située bd Anselme Nougaret est vendue au même prix que lors de son acquisition et que l'a évaluée le service de France Domaines, à Alexis REVERTE, pour 80 000 €.

Il souhaite réhabiliter le site en deux logements avec parkings.

*Vote pour unanime par 20 voix/20*

## XIV - INFORMATIONS DIVERSES

### A - Acquisition du moulin à vent aux consorts Marmoyet

L'acte authentique a été signé chez Maître GLEIZES, sans sous-seing privé préalable, pour 39.400 €. Une commission projet « moulin à vent » est constituée ad-hoc.

### B - Acquisition du hangar et du terrain de Bruno Olivier à des fins d'un parking public

Prochainement, l'acte authentique devrait être signé sans sous-seing privé préalable.

Élodie MARTINEZ interroge quant à une nouvelle convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec le promoteur du lotissement au chemin du Serre, annoncée comme devant financer 100 000 €. Il faut s'en assurer.

Élodie MARTINEZ demande que si le promoteur ne finance pas ces 100 000 €, il ne faut pas signer l'acte authentique mais qu'il faut passer par un compromis - sous-seing privé préalable incluant une clause suspensive en ce sens.

Élodie MARTINEZ demande donc que soit d'abord signée la convention PUP en question avant la signature de l'acte d'achat du hangar.

M. le maire précise que l'achat du terrain n'est pas remis en cause et que les 100 000 € feront l'objet d'une négociation avec le promoteur dans le cadre d'une prochaine convention PUP sur le secteur voisin de la Roquette (zone 2AU actuelle et future zone 1AU pour une opération d'aménagement d'ensemble).

Concernant le deuxième acompte de recouvrement du lotissement du Serres qui est contesté par ce même aménageur, Jean-Charles DESPLAN indique que la question est renvoyée en commissions finances et urbanisme.

Virginie DORADO interroge sur l'existence de devis quant aux travaux de démolition et désamiantage ?

Jean-Charles DESPLAN dit qu'il n'y a pas de devis à ce jour mais qu'une estimation a pu être indiquée par un entrepreneur local pour un coût de démolition autour de 10 000 €, sans le toit à désamianter.

Jean-Charles DESPLAN ajoute que des devis pour le désamiantage vont être demandés car des noms de professionnels viennent de nous être communiqués.

Virginie DORADO déplore que depuis plusieurs mois où cette question a été discutée en conseil municipal, fin juillet, les devis n'ont toujours pas été demandés. Nous en sommes toujours au même point : la méconnaissance du coût global de l'opération mais la mairie continue d'engager les finances communales sans savoir jusqu'où. C'est inquiétant

### C - Vente à Mme Banon

L'acte notarié a été signé pour la vente du terrain communal à construire situé ancien chemin de Nizas.

### D - Préemption Marcon/Fouque

L'acquéreur a adressé au maire un recours gracieux que les élus ont reçu ainsi que la réponse négative du maire. Pierre FOUCHE a un délai de deux mois pour faire un recours devant le tribunal administratif.

Virginie DORADO interroge si ce recours gracieux a été rediscuté au sein des élus ?

Jean-Charles DESPLAN répond que non car il est resté sur la décision initiale du conseil municipal.

### E - Parc d'Activités Économiques

#### « La Roquette »

Hier, M. le maire et M. PINTRE, directeur économique de la CAHM, ont reçu en mairie les propriétaires des terrains situés à La Roquette, entre le chemin du Serre et le chemin de Maro et concernés par le projet PAE porté par la communauté d'agglomération. Étaient présents : M. Alain CALAS et sa cousine, Françoise JALLAIS HIGONENC, et M. Michel NOUGARET.

Le classement du fossé en cours d'eau par la DDTM, grève une grande partie des terrains devenus inondables, ce qui surenchérit le coût et mettrait le prix de vente des lots autour de 130 €/m<sup>2</sup>.

Sur le terrain Nougaret/Bousquet (hors zone du PAE dans le PLU actuel), il pourrait y être envisagé d'en utiliser une partie en terrain à bâtir, pour en sortir un coût à moins de 100 €/m<sup>2</sup>. Élodie MARTINEZ indique avoir réservé, à titre personnel avec son époux, un lot et que lorsqu'elle avait appelé la CAHM, il y avait déjà un bassin de rétention.

Jean-Charles DESPLAN précise que l'étude hydraulique a fait ressortir des terrains inondables en plus du bassin de rétention.

## Au conseil

Laurent COMBES indique avoir, à titre personnel en tant que viticulteur, également signé un intérêt pour acquérir une parcelle mais que la requalification du ruisseau en cours d'eau qui résulte de la dernière étude hydraulique du bassin versant, a pour effet de réduire les futures parcelles artisanales et d'augmenter le prix du m<sup>2</sup>.

Jean-Charles DESPLAN souligne par ailleurs que la loi « climat et résilience » de fin août 2021 prévoit de limiter les extensions urbaines pour préserver les terres agricoles et imposer la densification.

### F - Aménagement de l'avenue de Neffiès tranche 1

Laurent COMBES annonce que le projet avec le bureau d'études Kamel (BEK) a été retravaillé.

Les travaux pourraient débuter au plus tôt en avril 2022 pour les réseaux humides pour une durée d'environ quatre mois mais il faut que la Vallée de l'Hérault et la CAHM aient obtenu les accords de subvention auparavant. Ce n'est qu'après la réalisation de ces travaux souterrains par les maîtres d'ouvrage partenaires que seront entrepris les travaux de revêtement en surface dont la commune de Caux est maître d'ouvrage, à savoir que si les réseaux débutent en avril, ceux de surface démarrent en septembre 2022.

La durée envisagée est d'une année pour la totalité du chantier.

### XV - TOUR DE TABLE

Jean-Michel CAVALLER se réjouit que la fête de la Circulade d'octobre se soit bien déroulée.

Pour les fêtes de Noël, sont prévus : des chants et musiques diffusés par haut-parleurs place de la République, des châteaux gonflables payants sur le square, la boîte aux lettres pour le Père Noël, et le vendredi 24/12 un marché de Noël avec des stands vignerons, d'huîtres, un magicien et le Père Noël illuminé, une nouveauté, dans le square. Il y a eu 234 inscriptions pour le repas de Noël à nos aînés alors qu'il n'y en avait eu que 193 l'an passé, réparties entre les deux restaurants « Le Rex » et « Les Valseuses ».

Élodie MARTINEZ demande quel est le coût ?

Jean-Michel CAVALLER précise que cela avoisine les 6 500 € en 2021 alors que l'an dernier c'était 13 000 €.

Jean-Charles DESPLAN dit que le Père Noël lumineux a coûté 4 500 €, c'est un investissement et de ce fait cette création pourra être ressortie chaque année.

Jean-Michel CAVALLER lance un appel aux bonnes volontés pour la distribution des repas le jeudi 23 décembre à retirer dans les deux restaurants.

Virginie DORADO indique que la boîte de Noël a recueilli à ce jour une trentaine de lettres au Père Noël.

Le conseil départemental de l'Hérault reconduit l'opération « 8 000 arbres » jusqu'au 31 janvier 2022. Il faudrait trois arbres aux écoles.

Claude SIGNORET demande si les « 8 000 arbres » ne sont que pour les communes ?

Jean-Charles DESPLAN précise que « oui », seule la collectivité peut bénéficier de ce don du Département.

Laurent COMBES indique qu'il va faire le tour avec Alain BARBA du service espaces verts de la CAHM.

Virginie DORADO indique que l'extinction de nuit de l'éclairage public est à l'étude.

Gil GEORGERENS indique que deux panneaux de signalisation détériorés sont changés au parking du cimetière, qu'a été réalisé le débroussaillage de la route de la déchetterie et qu'ont été posées toutes les illuminations de fin d'année.

Thierry GERMAIN demande comment lutter contre les dépôts sauvages ? Jean-Charles DESPLAN précise qu'il faut faire attention aux caméras de surveillance quant à leur usage, qu'elles ne peuvent pas être posées n'importe où et que la police municipale n'a pas le droit d'enquêter.

La CAHM a ramassé 13 sacs de 100 kg de détritus rien qu'au niveau des lauriers roses et des ruisseaux à l'entrée de la route de Pézenas.

Christophe CANAC propose de traiter cette question au sein d'un groupe de travail.

Thierry GERMAIN pense pour cela à la commission environnement.

Ce dernier regrette que les panneaux indiquant la voie cyclable Caux/Pézenas aient été « ciblés » et détériorés par les chasseurs.

Jean-Charles DESPLAN indique que la CAHM va les remplacer.

Élodie MARTINEZ remercie Laurent COMBES pour les informations qu'il communique à l'ensemble des élus et pour le fonctionnement normal du conseil municipal.

Par contre, elle est déçue du retrait, dans le compte rendu, de ses propos tenus lors du conseil municipal du 24 septembre 2021. Elle déplore donc d'être

obligée d'en informer M. le sous-préfet pour pouvoir exprimer sa voix alors qu'il vient à l'instant d'être demandé à Bernard JAURION d'exprimer son vote. Elle enverra au maire copie de sa lettre au sous-préfet comme quoi ses propos ne sont pas repris.

Nicole SAUSSOL indique qu'aujourd'hui il y avait la distribution des chocolats, et qu'également a eu lieu la distribution des livres aux élèves qui font partie de leur grande satisfaction. Un cas Covid a encore été recensé aux écoles aujourd'hui.

Bernard JAURION dit avoir participé à la pose du repère de crue d'octobre 2019 au gué de Peyne de Mougères, mercredi dernier, en présence de Chantal, Danièle, Thierry et Gil.

Chantal LAURENT déplore la préemption du terrain de la famille MARCON car l'acquéreur Pierre FOUQUE a de très justes raisons, basées sur des valeurs fortes, des sentiments familiaux.

Elle rappelle que nos anciens ont été les pionniers dans l'élaboration de ces jardins et quand, aujourd'hui, on nous demande de défendre ces valeurs-là, elle regrette et déclare que c'est dommage de ne pas laisser ceci perdurer. Jean-Charles DESPLAN rappelle que ce terrain est mitoyen sur deux côtés au complexe sportif et qu'il sera rendu naturel car se situant en zone protégée Naturelle (N du PLU) et inondable (PPRI Rouge). Il remet une copie du rapport de préemption à Chantal LAURENT et fait part aux élus que ce document est consultable par tous.

Danièle NOISETTE dit qu'il faut penser à la stérilisation des chats et créer des espaces végétalisés.

Jean-Charles DESPLAN fait part aux élus qu'il a écrit à l'association « 30 millions d'amis » pour obtenir informations et modalités sur le processus et la prise en charge financière pour la castration/stérilisation des chats errants.

Virginie DORADO rappelle avoir déjà communiqué toutes les infos à ce sujet.

Laurent COMBES indique que demain matin à 9 heures se tiendra la commission projet « Terrain du Pistoulet ».

Nicole SAUSSOL, au nom des élus et agents communaux, remet un présent à Michel VIDAL et à Julie RIVIÈRE pour la naissance, respectivement, de leur petit-enfant et enfant.

**SÉANCE LEVÉE À 20H55**

## PRÉSENTS

Jean-Charles DESPLAN, Laurent COMBES, Nicole SAUSSOL, Jean-Michel CAVALLER, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Danièle NOISETTE, Marilynne CHETRIT, Michel VIDAL, Claude SIGNORET, Thierry GERMAIN, Cécile MOREAU, Gil GEORGERENS, Fabrice LAUSSEL, Sandrine MORENO, Élodie MARTINEZ, Julie RIVIÈRE (17 présents).

**Procurations :** Virginie DORADO à Élodie MARTINEZ (jusqu'à son arrivée à 19h35, 4<sup>ème</sup> point des Infos Diverses « les chats »), Baptiste DAYRE à Jean-Michel CAVALLER, Christophe CANAC à Michel VIDAL (3 procurations) (20 votants)

**Secrétaire de séance proposé par le maire :**  
Laurent COMBES

- I Le compte rendu de la séance précédente du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.
- I La prochaine séance du conseil municipal est envisagée au vendredi 25 février 2022.
- I La réunion préalable des élus est envisagée au mardi 22 février 2022 à 18h à la mairie.

## I - OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022

Sont distribués trois documents : évaluation des Domaines à 266 000 € - les 80 000 € de désamiantage étant défalqués ; la proposition d'achat à 240 000 € présentée par Mme FAUROUS, architecte à Pézenas ; l'aménagement projeté, à savoir son habitation et son cabinet d'architecture, six maisons d'accès à la propriété et des espaces professionnels.

Élodie MARTINEZ (reprise ici de l'écrit lu et remis à l'issue de la séance à Laurent COMBES) :

« Je souhaiterais que l'on m'explique et comprendre la stratégie de vente et d'achat de la commune. Je m'explique :  
 - La commune achète un terrain à côté du cimetière à 80 000 euros, un prix supérieur à l'estimation des domaines (60 000 euros) (25% de plus soit 20 000 euros en plus). Et la commune doit payer le coût de la démolition du hangar.  
 - La commune propose de vendre les ateliers municipaux à 240 000 euros, un prix inférieur à l'estimation des domaines (346 000 - 80 000 frais de démolition soit 266 000 euros) (soit 26 000 euros en dessous). Et dans ce cas, la commune doit payer la démolition, ce coût ayant été retiré de l'estimation des domaines.  
 - Et les ateliers rendent actuellement service à un artisan du village en attente d'un terrain à la zone artisanale.



- Je m'abstiendrai car je ne suis pas d'accord avec la stratégie de vente/achat de la commune qui la pénalise financièrement ».

Jean-Charles DESPLAN : « Quand on vend, on doit estimer obligatoirement. Quand on achète, on n'est pas obligé d'estimer. Le Moulin à Vent où c'est une friche à 50cts/m<sup>2</sup>, on a pourtant acheté à 7€/m<sup>2</sup>. Le terrain pour le parking d'entrée route de Pézenas a été acheté à 10€/m<sup>2</sup>, alors qu'en friche à 50 cts/m<sup>2</sup>. »

Élodie MARTINEZ : « L'estimation même non obligatoire donne une idée. Là, nous payons deux fois la démolition : lorsque nous achetons le hangar OLIVIER chemin de Maro et lorsque nous vendons les anciens ateliers municipaux puisque les Domaines tiennent compte du coût de démolition en le déduisant de leur estimation. Il y a aussi un artisan local ».

Jean-Charles DESPLAN : « M. Bruno FANDOS loue 300€/mois et je l'ai rencontré pour l'informer ».

Bernard JAURION : « Le 15 janvier 2016 en conseil municipal, il a été présenté le projet de ce déplacement des ateliers municipaux et donc de leur vente. Century 21 a été intéressé mais le prix de 266 000 € n'a pas permis d'équilibrer une opération immobilière envisagée par un promoteur ».

Jean-Charles DESPLAN montrant la délibération du 15 janvier 2016 mettant en vente les ateliers municipaux : « Tu as voté cette vente qui l'a été à l'unanimité et dans la délibération il n'est pas écrit que le prix de mise en vente de 266.000 € prend en compte la déduction des frais de démolition ».

Guy RIVIÈRE, DGS, précise : « La rédaction de la délibération est purement administrative. Elle ne reprend que le prix voté par les élus et ne détaille pas la procédure d'estimation des Domaines. Cette délibération n'est, par définition, rédigée qu'après le vote ».

Bernard JAURION : « Je vote contre car je ne brade pas le patrimoine communal ».

*Vote pour 17*

*Deux abstentions (Élodie MARTINEZ et Virginie DORADO par procuration)*

*Une voix contre (Bernard JAURION).*

## II - PROJET TRAVAUX CANTINE

Nicole SAUSSOL expose l'avancement du projet d'agrandissement de la cantine scolaire.

Ce dernier doit aussi être pensé pour intégrer une éventuelle évolution vers un self-service (actuellement les enfants sont servis à table), en anticipant les réservations de tuyaux, câbles, gaines... L'architecte est Philippe FERRIERES.

Laurent COMBES précise que le Conseil Départemental de l'Hérault octroie deux subventions, l'une de 23 000 € et l'autre de 33 000 €. L'estimation s'élève à 137 200 € travaux et honoraires déjà budgétisés en 2021. Si nous décidons plus tard de faire un self, nous redéposerons un dossier de demande de subvention.

Jean-Charles DESPLAN souligne que ce soir l'idée est de valider l'aspect évolutif de l'agrandissement de la cantine vers un self, sans retenir l'élaboration de repas sur place qui demanderait de lourds, longs et coûteux travaux d'investissement pour la mise aux normes, puis un prix du repas fortement accru par les frais de personnel qualifié tels que cuisinier, diététicien, nutritionniste, denrées...

Laurent COMBES : pour le self, le devis actuel est de 40 000 €.

Jean-Charles DESPLAN indique que ce lundi, il y a une visite de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Aucun point bloquant n'a été relevé.

Cécile MOREAU interroge si l'escalier qui descend de la cour de l'école peut être remplacé par une rampe d'accès.

Jean-Charles DESPLAN répond que tout est prévu pour l'accès handicapé.

Guy RIVIÈRE, DGS, précise que le permis de construire n'est accordé qu'après avis de la commission de sécurité du SDIS et de la commission d'accessibilité aux handicapés, auxquelles la commune est toujours conviée, non pas en qualité de maître d'ouvrage comme pour la cantine municipale mais d'autorité du droit des sols, pour tout établissement recevant du public (ERP) qu'il soit public, comme l'isolation de la salle du Peuple, ou privé comme un commerce, un salon de coiffure...

*Vote pour une extension évolutive de la cantine vers un self, à l'unanimité 20/20*

# Au conseil

## III - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le maire cède la parole à M. Guy RIVIÈRE, directeur général des services.

Celui-ci expose à l'assemblée communale la nécessité qu'il y a avant le 18 février 2022 de tenir un débat sur la protection sociale complémentaire, non soumis au vote.

Un courriel émanant du CDG34 en date du 17 décembre 2021 portant même objet, a été transmis aux élus municipaux.

L'obligation pour la participation prévoyance (complément de salaire) prendra effet au 1er janvier 2025 ; celle pour la participation santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Depuis plusieurs années, la commune de Caux a déjà mis en place la prévoyance, de façon facultative, en participant au groupement de commande du CDG34.

Elle a également participé à la consultation de la protection santé au sein du groupement de commande mené par le CDG34. C'est la MNT qui a été retenue. Elle présente plusieurs options de couverture.

Les agents sont, pour la plupart, déjà couverts par une mutuelle de leur choix ou celle de leur conjoint. Ils attendent que le montant de la participation patronale soit déterminé par l'État.

## IV - INFORMATIONS DIVERSES

### A - CAHM

Dans la dernière revue de l'agglo, une étude intéressante fait ressortir que six actifs sur dix travaillent sur le territoire même de l'agglo Hérault-Méditerranée.

D'un point de vue économique, il y a un rapprochement entre l'agglo de Sète et l'agglo Hérault Méditerranée, notamment autour de tout ce qui relève des activités viticoles, halieutiques, touristiques balnéaires et patrimoine culturel... Le directeur du pôle économique de la CAHM, M. Pascal PINTRE, ancien directeur de l'aéroport Béziers - Cap d'Agde, est également le directeur qui supervise l'action économique commune avec Sète Agglo Méditerranée (SAM) via l'association BLUE.

### B - Future ligne TGV entre Montpellier et Perpignan

Une rencontre a eu lieu dernièrement entre les commissaires-enquêteurs et M. le maire, vice-président de l'agglomération chargé des transports et des mobilités.

La signature de la convention entre les partenaires a eu lieu la semaine dernière, à Narbonne, en présence de monsieur le premier ministre, Jean CASTEX.

La part de financement incomptant à la CAHM est de 8 M€ sur 40 ans.

Le premier tronçon Montpellier - Béziers est prévu d'être livré en 2034.

### C - Recensement de la population (Thierry GERMAIN et Marilyne CHETRIT)

Il a commencé le jeudi 20 janvier sous la responsabilité de Christophe CANAC.

À ce jour, 45,7% des réponses sont revenues en 9 jours dont environ 38% par Internet ; il reste 876 logements à recenser.

Tous nos remerciements vont aux sept agents recenseurs.

Fin du recensement le 19 février à minuit.

Arrivée de Virginie DORADO à 19h35

### D - Problématique des chats errants dans le village (Danièle NOISSETTE)

Une des solutions serait que le SIVOM attrape les chats pour les faire stériliser ou castrer via l'association nationale « 30 Millions d'Amis » et locale « Les chats libres ».

Virginie DORADO expose que l'association « Les Chats Libres » signe une convention avec « 30 Millions d'Amis » pour se faire rembourser à hauteur de 50 %. Elle rappelle que la ville est membre du SIVOM (Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples).

Une réunion est envisagée prochainement entre « Les Chats Libres », « 30 Millions d'Amis », le SIVOM et la mairie.

L'interrogation est de déterminer le nombre de chats errants...

Jean-Charles DESPLAN avertit que, en vertu de ses pouvoirs de police, un chat non tatoué à l'oreille non coupée, coûte une amende de 1 500 € à son propriétaire.

### E - Opération « 8.000 arbres en 2022 » financée par le département de l'Hérault (Laurent COMBES)

Une quinzaine d'arbres a été commandée cette année (50 en 2021 plantés à la prairie, le long des Croyes) : micocouliers et arbres de Judée.

## V - TOUR DE TABLE

**Danièle NOISSETTE :** la balayeuse ne passe plus dans le centre du village. Réponse Laurent COMBES : la CAHM s'est engagée à rétablir cette prestation. C'est le gabarit des nouveaux véhicules qui pose problème pour emprunter les rues étroites.

**Fabrice LAUSSEL :** par rapport aux services de la CAHM, il semble que certaines communes sont mieux servies que d'autres. Idem pour le SICTOM, où certains villages ont davantage de tournées que d'autres.

Réponses Laurent COMBES : nous avons deux agents à temps complet affectés à la propreté du village qui assument parfaitement cette tâche et Alain BARBA, directeur opérationnel, est à notre écoute.

Une refonte des compétences est en cours pour redéfinir le périmètre des compétences entre la CAHM et du SICTOM.

**Nicole SAUSSOL :** la directrice de l'école maternelle s'inquiète de l'effectif qui pourrait baisser en 2022 du fait du grand nombre d'élèves qui montent en CP. Il est à espérer que les inscriptions en petite section soient importantes. Réponse dans quatre mois.

**Elodie MARTINEZ** lit une déclaration écrite qu'elle remet au premier adjoint, secrétaire de séance : « lors du dernier conseil municipal du 17 décembre je vous ai informés de mon intention d'écrire à M. le sous-préfet concernant la transcription des débats dans les comptes rendus de séances. J'ai eu l'espoir d'être contactée pour trouver en interne une solution à ce problème. En l'absence de tout contact à ce sujet, j'ai fait parvenir un courrier à M. le sous-préfet le 3 janvier soit 15 jours après le conseil, avec copie à M. le maire qui, je suppose vous en a informés. J'ai contacté le secrétariat de la sous-préfecture qui m'a dit avoir écrit au maire en l'interrogeant à ce sujet ». **Jean-Charles DESPLAN** : J'ai reçu la lettre du sous-préfet. Je ne vais pas lui répondre mais je vais prendre rendez-vous avec lui pour échanger de vive voix. Je vous en rendrai compte.

**Cécile MOREAU** : sur les bas-côtés du chemin de Maro, on trouve des détritus issus des véhicules avec remorque ou benne à destination de la déchetterie, envoyés car non sécurisés. Il faut que la police municipale contrôle plus souvent les va-et-vient et arrête les conducteurs peu soucieux de leur chargement et de la pollution de notre environnement.

**Gil GEORGERENS** expose la liste de quelques travaux effectués ces dernières semaines : retrait des illuminations de Noël ; miroirs remplacés route de Pézenas ; retrait des panneaux publicitaires caducs du stade d'honneur ; le chemin sous chez Bruno Panis route de Nizas a été bétonné ; fabrication et pose par les services techniques municipaux.

## Les amis du clocher et du patrimoine de Caux

paux de vingt-trois barrières pour fermer les gués de cours d'eau en cas d'inondation sur la commune. Jean-Charles DESPLAN complète : pour des raisons esthétiques, nous avons pris la décision de ne pas en fixer aux Croyes chemin de Réagagnade. Compte tenu de la proximité des ateliers communaux, il est aisé de barrer la route rapidement si celle-ci est inondée.

Virginie DORADO : veuillez excuser pour mon retard. Des contacts sont pris avec l'association écologique du collège de Roujan pour des opérations sur la commune de Caux. Je veux bien avoir copie du courrier d'Elodie adressé à M. le s/préfet.

Jean-Charles DESPLAN : Alain BARBA de la CAHM a permis le nettoyage des lauriers roses route de Pézenas, secteur qui est de la compétence du Département. Nous l'en remercions.

Jean-Michel CAVALLER : la fête de Noël a été appréciée. Pour nos anciens, il y a eu 40 repas de Noël préparés de plus que l'an dernier, passant de 193 à 236. Les châteaux gonflables installés dans le square ont ravi le jeune public.

Nicole SAUSSOL : aux écoles aussi, la fête et les cadeaux de la municipalité ont été très appréciés.

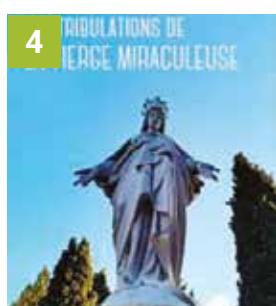
Chantal ASTRUC : sur le chemin du causse, il y a une « décharge privée » qui se trouve dans le jardin d'une villa.

Jean-Charles DESPLAN en réponse : c'est du domaine du privé. C'est difficile d'intervenir. C'est aux voisins de se manifester s'il y a des rats ou autres risques. Après, chacun entretient son bien comme il le veut.

Laurent COMBES : concernant le PUP du Serre, comme convenu lors de la commission commune finances et urbanisme du lundi 17 janvier, Guy RIVIÈRE, DGS, a pris contact avec notre avocat de Groupama.

Pour la réfection de l'avenue de Neffiès, Hérault-Energies a réalisé son étude financière. Il reste toujours à connaître le résultat de l'étude géotechnique.

**SÉANCE LEVÉE À 20H55**



### 1/HAPPY HOUR DU 31 JANVIER

Des membres du conseil d'administration étaient présents afin d'assister à l'émission de France Bleu Hérault "Happy Hour" en direct du domaine de la Resclauze animée par Philippe Montay. Le patrimoine de notre village a été mis en valeur lors de cette émission.

### 2/JEU DE PISTE DU 06 FÉVRIER

Un jeu de piste à l'intérieur du village sous forme de chasse aux trésors, organisé par la section jeunesse de

l'Association Culturelle et Sportive de Caux a permis aux 50 enfants présents de découvrir le patrimoine bâti. Notre association représentée par Daniel, Sylvette, Max et Bruno était présente afin de sensibiliser enfants et parents au patrimoine de leur village.

### 3/ TRAVAUX COURS GÉNÉRAL CAUSSE RUE DE LA FOIRE DU 9 FÉVRIER

Malgré l'obligation du passe sanitaire, 80 personnes sont venues écouter Alain Alquier

### 4/ NOUVEL ARTICLE SUR LE SITE DE L'ASSOCIATION DU 8 MARS

Le site s'est enrichi d'un nouvel article relatant les tribulations qui ont accompagné le déplacement de la vierge miraculeuse du jeu de ballon vers le cimetière de 1863 à 1963. [www.lesamisdu-clocherdecaux.com](http://www.lesamisdu-clocherdecaux.com) rubrique « histoire contemporaine ». Nos prochains rendez-vous :

> Samedi 28 mai, repas au domaine « La Font des Ormes ».

> Samedi 25 juin, journée des moulins sur site « rue du Moulin à vent ».

### NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FÉVRIER

Suite aux contraintes liées au covid 19, le vote concernant l'assemblée générale a été envoyé électroniquement ou en format papier aux adhérents. Le conseil d'administration, nouvellement constitué, présidé par Max Carrière est composé de Daniel Aubouy, Colette Barral, Michel Carrière, Serge Caylus, Dominique Dorado, Christine Duclos, Sylvette Laussel, Valérie Maraval, Brigitte Olivier, Bruno Olivier, Jean-Pierre Razimbaud, Alain Vernhet, Annie Vic.

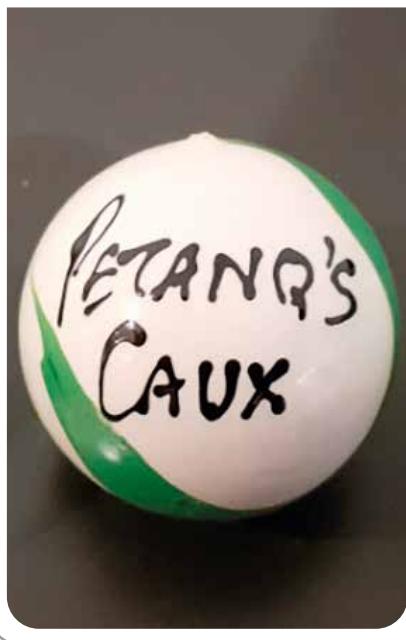
## PÉTANQ'S CLUB

Le Pétanq's club a démarré sa saison officielle en participant au championnat de secteur dans toutes les catégories. Le bilan est mitigé avec seulement une équipe qualifiée au championnat de l'Hérault doublette mixte, deux équipes qualifiées au championnat de l'Hérault en vétéran et une équipe qualifiée pour le championnat de l'Hérault triplette promotion que nous aurons l'honneur d'organiser à Caux les 14 et 15 mai 2022. Nous attendons plus de 400 joueurs et officiels !

Le club pour cette année enregistre l'arrivée de licenciées féminines ce qui lui a permis de s'engager en coupe de France et d'aller rencontrer l'équipe d'Olonzac. Une équipe vétérans participera au championnat des clubs ainsi qu'une équipe séniors.

Le Pétanq's club est satisfait du nombre de participants à son loto du 6 Mars et tenait à remercier tous les participants et participantes.

Côté calendrier, tout d'abord le club va organiser des concours officiels au mois d'avril, mai, juin et août. Ensuite les estipétanque reprendront au mois de juillet jusqu'à fin août avec une cadence d'un vendredi sur deux, la date de début restant à définir. Et pour terminer, on se retrouvera le 30 juillet lors de la fête de la pétanque pour un repas dansant.



## Les chats libres de Caux



**L'association « Les Chats Libres de Caux » créée en 2017 a pour but d'identifier et stériliser les chats errants dans la commune.**

Nous sollicitons la population Causinarde afin de nous aider à localiser tous chats errants ou en détresse en nous contactant à l'adresse mail suivante : [leschatslibresdecaux34@gmail.com](mailto:leschatslibresdecaux34@gmail.com)

Cela nous permettra d'œuvrer pour le bien-être de tous, aussi bien pour nos amis à 4 pattes que pour les habitants. Nous éviterons ainsi la prolifération et les désagréments qu'engendre la surpopulation des chats sur notre territoire : problèmes sanitaires (excréments, odeurs), et nuisances sonores (miaulements, bagarres).

Afin de mener à bien ses projets, l'association sollicite vos dons (péuniers, matériels tels que couvertures, coussins, alimentation, panier de couchage, litière, jouets, pilules contraceptives...).

La période des chaleurs ayant débuté, nous serons sous peu sollicités pour faire face à de nombreuses naissances ou abandons de chatons.

De notre côté, nous ne restons pas inactifs, nous confectionnons des articles susceptibles de vous plaire (boutique en ligne de notre site Facebook : les chats libres de Caux).

Nous tenons également à remercier les généreux donateurs qui ont d'ores et déjà participé à cette quête.

Dernièrement nous déplorons une tentative d'empoisonnement par dispersion de granulés de « mort-aux-rats » aux abords du siège de l'association.

Nous vous informons que dans le cas d'un empoisonnement, l'Article R655-1 du Code Pénal précise que « Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal domesti-

tique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe ». L'amende de cinquième classe est de 1 500 € (3 000 € au maximum en cas de récidive). Ont notamment été considérés comme relevant de l'article R655-1 par la justice :

- > le fait d'abattre un chat d'un coup de fusil,
- > le fait de tuer un chat par balles,
- > le fait d'empoisonner des chats.

Nous espérons que cet acte ignoble ne se renouvellera pas, si tel est le cas, l'association se verra dans l'obligation de déposer une plainte en gendarmerie.

### VOUS AVEZ PERDU VOTRE CHAT OU VOUS AVEZ TROUVÉ UN CHAT

Première chose à faire : contacter l'icad le service national d'identification au tel 09 77 40 30 77.

<https://www.i-cad.fr/> (le numéro de tatouage permet de retrouver le propriétaire)

S'il n'est pas tatoué, aller à la police municipale qui dispose de la machine pour lire les puces sinon emmener l'animal chez le vétérinaire tout cela est gratuit, c'est important de le dire et redire - dans chacun des cas c'est l'icad qui dispose des coordonnées des propriétaires de l'animal (d'où l'intérêt de l'identification qui est d'ailleurs obligatoire).

# Association Culturelle et Sportive Caux

**Malgré l'annulation de la traditionnelle soirée soupe fin janvier pour raisons sanitaires, l'ACSC a commencé l'année 2022 en fanfare, ou plutôt, en chansons.**

Nous avons eu le plaisir de recevoir la compagnie « À tout bout de chant » pour un concert le 6 février autour des Amis des Georges. Le public, malheureusement peu nombreux, a applaudi avec chaleur les deux musiciens et chanteurs, et a pu découvrir deux chansons écrites par Marc Hevea, le pianiste du duo. La chanson française a encore de beaux jours devant elle !

Le ciné-club a continué son rythme mensuel, en se déplaçant à l'ancienne école Marcel Pagnol dont la salle offre un espace plus large. Le 14 janvier a été diffusé « Nous trois ou rien », film émouvant et drôle sur le thème de l'exil; puis le 11 février c'était « Une vie » d'après le roman de Maupassant, et le 18 mars « La couleur des sentiments ». Nous avons poursuivi avec le film d'animation « Josep » le 22 avril, en lien avec un spectacle sur la Retirada programmé en mai à la salle du Peuple.



Le 4 mars nous avons pu admirer à la Médiathèque l'exposition proposée par les membres du Café Photo, section animée par Yoann Bègue depuis cinq ans. En ces temps de repli, cette exposition nous a donné l'occasion de voyager, vers les pays lointains ou dans Caux, des beaux paysages aux minuscules détails de la nature. Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées ce jour-là pour un vernissage qui pouvait - enfin - être accompagné d'un apéritif, préparé et offert par les exposants. L'exposition est visible jusqu'à fin avril.



Le dimanche 6 mars, nous avons proposé une après-midi jeux de société à la Médiathèque : une trentaine de personnes, enfants et adultes ont pu se retrouver pour partager des jeux apportés par les participants. Devant le succès de cette après-midi initiée par la section jeunesse, nous espérons en proposer d'autres l'année prochaine.

Les enfants sont particulièrement gâtés cette saison : le 6 février, ils ont parcouru les rues de Caux lors d'un jeu de piste organisé par la section jeunesse, qui leur a permis de (re)découvrir les trésors de notre centre ancien, avec des explications des membres des Amis du Clocher et du Patrimoine de Caux, qui nous ont prêté main-forte. Après les jeux le 6 mars, ils ont pu assister le 12 mars à un magnifique spectacle, « Gustif la corniche » proposé par Anaïs Dubeau et Ania Wasniowska. Enfin, ils ont pu fêter Carnaval lors d'une « boum » dans la salle du Peuple, ce 19 mars.



Le deuxième trimestre sera également riche en événements à l'ACSC, avec le parcours du cœur, deux apéros-lecture, le ciné-club, le spectacle sur la Retirada, un jeu de pistes pour les enfants, les pièces de théâtre de nos deux sections, le vernissage du Salon d'Été et la venue d'un groupe folklorique espagnol à revivre dans le prochain bulletin municipal !

Comme l'obligation du passe-sanitaire a été levée, nous espérons vous retrouver encore plus nombreux pour nos prochaines manifestations, en particulier pour les séances du ciné-club qui, sans une participation plus importante, risquent de ne pas reprendre l'an prochain compte tenu du coût des projections. De même, ceux qui n'avaient pu le faire jusqu'alors peuvent venir s'inscrire à nos activités hebdomadaires pour le troisième trimestre, au bureau de l'association rue Jules Ferry dans la Tour de la Médiathèque. Nous tenons pour finir à remercier tous ceux qui nous aident et nous suivent dans notre mission d'animation du village, les adhérents bien sûr mais également la municipalité qui nous soutient, ainsi que Gaëlle Humbert qui relaie toutes nos activités pour Midi Libre.



## JOURNÉE RENCONTRE AUX JARDINS



Cette année les jardins familiaux ÉCaux organisent la « 4<sup>ème</sup> rencontre aux jardins » le **11 Juin 2022** de 16h à minuit. De nombreuses activités sont prévues au programme : musique, théâtre, spectacle pour enfants, ainsi que plusieurs ateliers. Des artisans seront aussi présents avec cette année le thème de la nature : apiculteur, viticulteur, producteur de fruits et légumes. Une buvette vous attendra ainsi qu'une restauration variée. Le concours du plus beau jardin sera organisé lors de cette journée. Nous remercions tous les jardiniers qui s'activent avec enthousiasme pour organiser cette fête chaleureuse.

## L'ATELIER MÉMOIRE, C'EST REPARTI !



Un bon démarrage pour la première séance le mercredi 2 février, animée par Marie Martinez. Chère à nos seniors, cette activité qui était à l'arrêt depuis plus de deux ans, a rassemblé une vingtaine de personnes !

À travers divers exercices simples et ludiques, vous apprendrez à enregistrer des informations en stimulant votre mémoire visuelle et auditive ou en évoquant des souvenirs.

Les séances se déroulent les mercredis de 14 h à 16 h à la médiathèque. Pour toute information et inscription, vous pouvez contacter Marie Martinez au 06 87 22 27 62.

## Rénovation de la plaque du Lieutenant Lucas



**Au mois de novembre 2021 et après autorisation de M. le Maire Jean-Charles Desplan, le Comité du Souvenir Français Caux-Roujan a procédé au déboulonnage de la plaque commémorative du Lieutenant Jean Lucas sur la stèle des Champs Blancs.**

En effet, plusieurs erreurs y étant mentionnées, le comité a pris à sa charge de les corriger. La plaque enfin rectifiée, a été remise en place le 24 janvier dernier.



Le samedi 19 mars, M. le Maire accompagné d'élus et du Souvenir Français ont commémoré le 60<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie et rendu hommage aux victimes civiles et militaires d'Afrique du Nord au monument

aux Morts en présence des drapeaux de la commune, du Souvenir Français et de la FNACA et du Commandant en second de la brigade de gendarmerie de Pézenas. Après la lecture du discours de Madame la Ministre déléguée aux armées par M. le Maire, du dépôt des gerbes, d'une minute de silence et de recueillement, la Marseillaise fut entonnée par l'assemblée, avant les remerciements aux porte-drapeaux.

## VISITES GUIDÉES DE L'OFFICE DE TOURISME



La visite guidée du centre historique de Caux, organisée par la CAHM le 5 mai, a connu un franc succès. Notre ami Denis Nepipoda, chercheur guide conférencier, a une nouvelle fois su magnifier la beauté et la richesse de notre patrimoine et de notre histoire.

# Amicale des seniors de Caux



L'année 2022 de l'Amicale a commencé le 26 janvier par notre Assemblée Générale qui a réuni 50 adhérents présents ou représentés.

Le président a présenté le rapport moral et le rapport financier ainsi que les projets à venir.

À l'issue de cette assemblée, le nouveau bureau a été élu et se compose comme suit :

**Jacques Descours**, Président, **Charles Faure**, Vice-Président, **Marilyne Chérit**, Trésorière, **Nadine Laporte**, Trésorière Adjointe, **Lydie Ropero**, Secrétaire, **Marcel Woynet**, Secrétaire Adjoint, **Annie Franc**, Responsable des achats

Le bureau ainsi formé a pu organiser le repas dansant du 18 février qui fut un succès malgré la contrainte du passe-sanitaire. Ce fut l'occasion pour un jeune couple d'audioprothésistes caussinards, de sensibiliser l'assemblée à une opération de dépistage programmée au cours du mois d'avril en partenariat avec la municipalité.

Le 18 mars a eu lieu « la Fête du Printemps » tant attendue. Les contraintes sanitaires ayant été levées, c'est plus de 80 personnes qui étaient au rendez-vous. La société Kripton était aux manettes avec la présence de Céline Dubois qui a su alterner humour et chansons pour le bonheur de tous. Une alerte Covid a malheureusement terni après coup le plaisir de cet évènement. Restez vigilants en toutes circonstances.



La Fête du Printemps se substituera désormais au Repas de Noël et aura lieu tous les ans au mois de mars, elle sera programmée le samedi pour attirer le plus grand nombre.

**CAUX**

Fête locale de Pentecôte du 3 au 6 juin 2022 Avenue de la Gare

**ELITZ** **OCTANE** **SOIREE ANIMEE**

Vendredi 3 juin Events ELITZ Les Fées de la Scène

Samedi 4 juin EXTRAVAGANZA avec DJ Robin Moreli

Dimanche 5 juin Orchestre OCTANE

Lundi 6 juin Orchestre Paul SELMER

Dimanche 5 juin Tournoi de Football U10/U11

Lundi 6 juin Concours de pétanque doublette

Attractions foraines, buvette, bals, repas servis tous les jours sur inscriptions auprès du Café REX – 09.51.40.18.51

## CAUXMITÉ DES FÊTES

C'est le retour de la fête locale qui se déroulera du vendredi 3 au lundi 6 juin inclus (Pentecôte). Vous trouverez autour de la salle du Peuple des attractions foraines, des repas préparés, du son et du spectacle (les fées de la scène), une soirée Extravaganza (DJ Moreli) et deux grands orchestres (Octane et Paul Selmer). Le dimanche 5 et le lundi 6 juin à 12h le restaurant/ café REX assurera repas et animation musicale dans la rue de l'égalité. Pour tous les repas, les deux du midi et les quatre du soir à la salle du peuple, merci de réserver au numéro suivant : 09 51 40 18 51.

Venez nombreux !  
17€ le repas complet

### VENDREDI 3 SOIREE ANIMEE PAR LES FÉES DE LA SCÈNE

#### MENU DU SOIR

Assortiment de charcuteries  
Seiche à la rouille  
Fromage et tarte au citron, café

### SAMEDI 4 SOIREE ANIMEE PAR DJ ROBIN MORELI

#### MENU DU SOIR

Assiette de crudités  
Gardianne de taureau  
Fromage et salade de fruits, café

### DIMANCHE 5 SOIREE ANIMEE PAR L'ORCHESTRE OCTANE

#### MENU DU MIDI

Nems  
Phad Thaï Poulet  
Tarte noix de coco, café

#### MENU DU SOIR

Salade niçoise  
Blanquette de veaux aux cèpes  
Fromage et gâteau basque, café

### LUNDI 6 SOIREE MOUSSE ANIMEE PAR PAUL SELMER

#### MENU DU MIDI

Tielle et salade  
Paella  
Fromage et tarte aux fruits, café

#### MENU DU SOIR

Salade de gésiers  
Poulet basquaise  
Fromage et tarte aux pommes, café

## Tennis de table



Au premier plan, Xavier & Rémy et arrière-plan Cyrille et Lucas. Il manque le 5<sup>ème</sup> mousquetaire Jean-Luc

**Le Club de Caux tennis de table a continué sur sa lancée. Le nombre d'adhérents augmente toujours surtout depuis la mise en sommeil du Pass vaccinal.**

En seconde phase, nous avons toujours 5 équipes dans le championnat séniors : une R4 et quatre départementales. À l'heure actuelle, nos 5 équipes peuvent monter dans la division supérieure à la fin du mois de mai. La R4 et une de nos D2 sont sûres de rester dans leur division respective, mais on va viser plus haut.

Nous avons aussi trois équipes dans le championnat vétérans, pour l'instant Caux TT V1 et V2 jouent encore le titre. Il reste deux rendez-vous. Cette année, nous avons trois équipes qui disputent les coupes de l'Hérault (Leclerc & Fabre) pour l'instant, la première équipe est qualifiée pour les demi-finales, la troisième a été éliminée en quart de finale.

Caux TT 2 a disputé son quart mardi 29 mars à la maison.

Pour l'école de Tennis de table, nous avons innové. Pour le groupe de l'école primaire, nous avons fait passer mercredi 16 mars 2022, les trois premiers niveaux en Tennis de Table. Tout s'est bien passé, chaque enfant a atteint le niveau que les entraîneurs avaient fixé pour eux.

Fin mai début juin, ils vont passer des niveaux supplémentaires en présence de Patrice Larroque, entraîneur Régional.

Fin mai, nous dresserons le bilan de notre saison avec l'organisation d'un repas réunissant l'ensemble de nos adhérents. En espérant de bonnes surprises.

Durant la période estivale, l'opération « Été Ping » va recommencer, le club sera ouvert aux non-adhérents le lundi et le jeudi afin de permettre à l'ensemble du village et aux personnes qui sont en vacances dans la région de connaître notre sport.

Le club de Caux TT va aussi continuer à organiser des rencontres amicales avec certains clubs du département le dimanche matin, suivies d'un apérodinatoire.

Bien sûr, tous les vendredis soir ou dimanches matin, il y aura les IntraCaux ouverts aux loisirs et compétiteurs.

Tout ceci ne serait pas possible sans le soutien du conseil municipal, des artisans et des commerçants de Caux comme All'eau Plomberie ; l'épicerie du village ou la boucherie Lavelle.

Si vous voulez suivre les performances du club (Voir la chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCwk-p5RGzcPAUHtlvPkZ4Spq>), connaître les horaires d'entraînement, dates des compétitions ou autres informations, vous pouvez aller sur notre site : <https://ttcaux.sportsregions.fr/>

Le club est ouvert à tous ceux qui désirent taper dans la balle quel que soit leur niveau



Caux TT 3 Coupe Fabre, de gauche à droite : Patrice, Grégoire, Jeannine et Dominique

## Club Aïkibudo Caux

Au-delà des frontières héraultaises



Le 26 et 27 mars à Pignan (Oui ! Non pas dans l'Hérault mais dans le Var) se tenait un stage d'Aïkibudo. Un rendez-vous incontournable pour les aïkibudokas de la France entière, qui se produit qu'une fois par an. Pour ce stage National, c'est le maître en personne Sensei Alain Floquet (Fondateur de l'Aïkibudo, 9<sup>ème</sup> Dan) qui l'a animé. En somme, un événement à ne surtout pas manquer !

Les clubs de Caux et de Frontignan ont bien évidemment fait le déplacement, afin de profiter des précieux conseils techniques prodigués par Maître Floquet. Comme d'habitude, ce fut un moment fort en technicité et surtout en émotions après ces deux années de restrictions sanitaires. C'est dans ce contexte de « retrouvailles » que plus d'une soixantaine de pratiquants ont pu revivre ces moments de partage extrarégional, sous le regard bien avisé du Maître de cet art.

Un maître, qui du haut de ses quatre-vingt-trois ans, a su animer « d'une main de maître » ces deux journées de stage. Ce fut un week-end bien rempli et tous ont pu repartir satisfait de leur pratique et d'en avoir appris un peu plus sur cet art martial, qui réunit depuis de nombreuses années des personnes d'âges, de sexes et de milieux différents autour de valeurs immémoriales (« les sept vertus du budo »).

Afin de conclure, je tiens à remercier mon très cher ami Bruno Barjavel, professeur et directeur technique régional de la région Var Côte-d'Azur, pour l'organisation magnifiquement bien orchestrée de ce stage.

Cependant, ce n'est pas tout ! La saison aïkibudo continue avec de nombreux événements à venir. Si vous souhaitez intégrer cette grande famille, venez nous rejoindre !

Rendez-vous les mardis et jeudis soir (cours d'aïkibudo) ou les mercredis soir (cours de self-défense).

Claude Signoret 06 13 05 34 06

# Entente Sportive Cœur Hérault foot (ESC34)

**La saison se poursuit à l'ESC34, notre club de foot intercommunal rassemble aujourd'hui sept communes adhérentes : Péret, Fontès, Cabrières, Lézignan, Nizas, Adissan, Caux, avec les différents plateaux et championnats dans lesquels évoluent les équipes du foot animation (U6 à U11), les jeunes U13, U15 et seniors (masculin, féminin et vétéran), toutes les semaines, sur deux sites, le stade Battesti de Fontès et le stade municipal de Caux.**

Afin de structurer sa partie sportive, l'ES Cœur Hérault a recruté en CDI avec l'aide de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANS), Yannick Maia (Brevet d'État) déjà licencié au club. Il a pour mission le suivi des équipes et des éducateurs, ainsi que l'animation du nouveau projet associatif 2021-2025 mis en place par le Comité Directeur pour permettre à l'ESC34 de se projeter et préparer l'avenir après deux années Covid difficiles. Au-delà de l'accueil, la formation et le respect, l'ESC34 souhaite développer trois axes : la féminisation, l'intervention dans les écoles et des journées Sport pour tous en partenariat avec des structures Héraultaises accueillant des ados et jeunes adultes en situation de handicap.

**Foot pour tous :** Depuis septembre, le club propose « Football pour tous », un rendez-vous mensuel, chaque dernier mercredi du mois avec les jeunes



en situation de handicap, de l'IME Les Capitelles de Bédarieux et de la Maison d'accueil spécialisée du Foyer Camille Claudel de Clermont-L'hérault avec l'animation et la participation des jeunes licenciés de l'ESC34.

**Stage des vacances scolaires :** Après le stage d'octobre, le club a organisé pour la première fois un stage à Noël qui a été une belle réussite. Dans la continuité, celui de février a confirmé l'engouement des jeunes joueurs, licenciés ou non autour du foot, d'actions citoyennes et de moments ludiques en présence de footballeurs parfois prestigieux. Le stage du mois d'avril a réservé une belle surprise à nos jeunes joueurs avec un déplacement d'une journée à Méze et la rencontre d'autres clubs en stage eux aussi. Le foot est un sport mais avant tout un moment d'échange, et les stages sont des moments privilégiés pour cela.

**Intervention écoles :** Le club a lancé cette saison une action hebdomadaire « Initiation foot » avec l'école de Caux tous les mardis matin de 10h à 12h avec les classes de CM1 et CM2. Cette action a été validée par l'Éducation Nationale et la responsable pédagogique Action, elle est gérée par les éducateurs Erika et Yannick et connaît un bel engouement. Le Cœur Hérault travaille aussi sur la préparation du tournoi du dimanche 5 juin pour les U10/U11 dans le cadre de la fête de Pentecôte et prépare une sortie à la football académie de Saint-Cyprien.

Infos et contacts sur la page facebook de l'ESC34 foot, auprès de Yannick (06 77 21 21 89) ou le mercredi après-midi au stade Battesti de Fontès lors des entraînements de l'école de foot

## Billard Club de Caux



**Le billard club de Caux a organisé son premier tournoi interne le 22 avril 2022, à la salle de billard située dans l'enceinte de l'ancienne école Marcel Pagnol.**

Douze joueurs ont participé à ce tournoi loisir, sur les deux billards du club,

un billard anglais ou pool et un billard français. Les parties se sont déroulées selon les deux modes de jeux pratiqués régulièrement au club .

**Blackball :** appelé également billard anglais ou 8 pools, se joue sur une table à 6 poches avec 14 billes de couleur (7 rouges et 7 jaunes), une bille noire portant le numéro 8 et une bille d'impact blanche. La partie est gagnée par le joueur qui, après avoir empoché les 7 billes de sa couleur, empoché la bille noire.

**Cinq quilles :** ce mode de jeux se joue sur un billard français (sans poche) avec 3 billes et 5 petites quilles ajoutées au centre du billard. Son principe est d'utiliser sa bille comme bille d'impact pour renverser les quilles avec la bille adverse. Cette discipline d'origine

italienne a été nouvellement implantée à Caux, elle est très ludique et d'accès plus aisés que les autres modes de jeux du billard français.

Les 12 joueurs et joueuses répartis en deux équipes, se sont ainsi affrontés tout au long de la journée dans une belle ambiance, en alternant blackball et 5 quilles. Une pause déjeuner avec une macaronade concoctée par le restaurant Rex et un succulent dessert élaboré par Claudine, ont parfaitement complété cette belle journée.

Après ce 1<sup>er</sup> tournoi de printemps réussi, rendez-vous est pris pour le prochain tournoi d'automne.

Pour nous rejoindre :  
**R. Prime au 06 37 76 37 67**  
**P. Decamps au 06 64 04 91 53**  
**A. Baillot au 04 67 98 40 30**

## UN HALL DE MAIRIE MODERNISÉ



Hier



Aujourd'hui

**Fini le papier, les documents administratifs fixés au mur, difficilement lisibles, compliqué à rechercher et peu esthétiques. Place à un tableau numérique avec recherche tactile ! Classé par rubrique (vie au village, urbanisme, PLU, conseil municipal, no d'urgence...) vous pouvez tout retrouver. C'est facile et rapide ! Toutes les informations sur le village sont disponibles instantanément. Et si un document vous intéresse tout particulièrement, vous pouvez flasher le QR code et l'enregistrer sur votre téléphone. Bien sûr le personnel de l'accueil se tient à votre disposition si vous souhaitez une assistance.**



**Le caisson « libre-service » pour les livres a été remplacé par une armoire à étagères avec beaucoup plus de place et une meilleure accessibilité.**

## Abrisud Caux



**Beaucoup de personnes connaissent Abrisud en tant qu'expert de la protection des piscines sous toutes ses formes, des abris aux volets et aux couvertures.**

Depuis 2020 et la reprise à 100% par le groupe Akena, Abrisud a entrepris de nombreux chantiers pour mieux se réinventer. Cet heureux rapprochement offre un retour à une vision industrielle, entièrement centrée sur la satisfaction du client final. L'entreprise a opéré un énorme travail de réorganisation, de rationalisation en gardant toujours comme ADN, l'innovation et la performance qui ont fait son succès ces 25 dernières années. Leader en France, et présent sur l'ensemble du territoire et notamment au cœur de la ville de Caux, notre marque est également très bien placée en Europe.

Avec le soutien du groupe Akena, l'avenir d'Abrisud est synonyme de nouveaux débouchés. Elle est la preuve de la complémentarité de deux industriels et de l'importance de l'humain, plus que jamais au cœur de nos préoccupations. Fabien Rivals, Directeur Général d'Abrisud, désireux de garder une implantation locale, le site de production de la ville de Caux a été intégrale-

ment transformé suite à l'arrêt de la fabrication des abris bois.

Les équipes ont été impliquées, formées et accompagnées afin de mener à bien ce changement, car nous avons fait le choix de valoriser le savoir-faire et les compétences internes. Nous avons aujourd'hui un site de production performant qui nous permet d'optimiser notre fabrication de volets de piscine. Nous avons également un tout nouveau showroom, où l'ensemble de notre gamme de produits est visible.

En septembre 2021, Jean-François David a pris la direction du site de Caux. Cette unité de production emploie 31 personnes dans tous les domaines d'activité de la conception à la pose des volets en passant par les fonctions supports et la production, permettant ainsi une maîtrise totale de l'ensemble de la chaîne de production pour garantir la qualité des produits.

La direction communication ABRISUD



# Patrimoine

## Le barrage des Olivettes à Vailhan

**Réalisé entre 1986 et 1988 et mis en eau laborieusement d'avril 1989 à mars 1993 pendant quatre années sèches, le barrage des Olivettes a une double vocation : sa construction fait partie d'un programme global de développement de la vallée de l'Hérault, qui comprenait en outre un endiguement du cours aval du fleuve et l'aménagement du chenal de dérivation des eaux à Agde.**

Il est implanté sur le haut bassin de la Peyne, un affluent rive droite de l'Hérault. Pour l'aspect technique, il s'agit d'une construction en béton compact

Le contrôle des effets des accidents climatiques est devenu une priorité pour le département qui dès 1980 a pu définir un plan d'aménagement dont le barrage des Olivettes constituait la priorité. L'aménagement d'un plan d'eau de loisirs, en aval de la retenue principale, entouré d'espaces ouverts au public et de sentiers de randonnée apporte à la commune de Vailhan une fréquentation nouvelle. Nombreux sont les habitants de Caux à s'y retrouver en famille pour un moment de détente, à découvrir pour nos amis récemment installés !



au rouleau BCR, d'un volume de 85 000 m<sup>3</sup>. Il est haut de 30 mètres depuis sa fondation et long de 250 mètres. Le lac de retenue atteint une altitude de 163 mètres et occupe 40 hectares pour un volume de 44 millions de mètres cubes.

Il permet d'une part de régulariser efficacement les crues de la Peyne, d'autre part d'assurer le stock des eaux pour les besoins multiples, en particulier l'irrigation indispensable à l'introduction des cultures diversifiées dans la plaine de part et d'autre de la rivière entre Roujan et Pézenas. Une station de pompage permet l'irrigation de ces terres agricoles. Dans la région, la nécessité d'une maîtrise de l'eau s'est relevée indispensable pour l'ensemble de l'économie régionale, qu'elle soit agricole, industrielle ou touristique.

À titre informatif, il y a quelques semaines encore, le niveau du plan d'eau des Olivettes était exceptionnellement bas, laissant craindre des difficultés pour la saison d'irrigation à venir.

Cette situation avait été présentée et avait fait l'objet d'échanges lors de la commission de gestion de l'eau du 24 février 2022.

À la faveur des pluies du 12 au 14 mars (230 mm précipités sur le bassin versant amont au barrage) et des pluies du 20 mars (100 mm de plus), le niveau du plan d'eau est très largement remonté pour atteindre et dépasser très légèrement la cote de 163 mNGF (cote normale d'exploitation).

Avec 3 Mm<sup>3</sup> stockés lors de ces deux épisodes pluvieux, les besoins pour la



saison à venir sont assurés, toutefois cette situation doit nous alerter pour l'avenir, sur de futures tensions que pourrait à nouveau connaître la ressource en eau du barrage.

### RAISIN ET BICYCLETTE

Quatre Domaines Bio à Caux : Allégria, Mas Gabriel, La Font des Ormes et Marc Olivier Bertrand, proposent une journée portes ouvertes à vélo dimanche 22 mai. Nous vous proposons de venir avec vos VTT pour parcourir un joli circuit autour du village de Caux. Vous pourrez ainsi visiter les quatre domaines Bio, avec à chaque étape une animation musicale et une dégustation de vins. C'est accessible à tous : 15 km en VTT, tarif : 10 € l'inscription pour les adultes et gratuit pour les enfants.

Réservation obligatoire avant le 18 mai sur : <https://allegria.plugwine.com/> Activité. Possibilité de réserver un panier pique-nique sur [www.homemadebypetro.com](http://www.homemadebypetro.com) ou au 06 40 50 68 55.



## Maylis Lacroix, jeune triathlète



Le 25 février Maylis Lacroix, jeune sportive Caussinarde et triathlète au club de la Grande Motte nous présentait son nouveau maillot et son vélo. Elle fait partie des équipes féminines de D2 en Triathlon et D1 en duathlon. À souligner que l'année dernière elle a remporté le titre de championne régionale junior. Toute l'équipe municipale souhaite encore beaucoup de victoires à cette jeune athlète pour la nouvelle saison !

## Place à l'**histoire** **du Carnaval**

Comme de nombreuses fêtes d'origine païenne, le Carnaval a été adapté aux traditions chrétiennes et se fêtait durant cinq jours, jusqu'au Mardi Gras précédent ainsi le mercredi des Cendres, début de jeûne. En l'honneur du Dieu de l'Agriculture et du Temps, pendant cinq jours consécutifs, on portait un masque, coutume du monde paysan, persuadé que si les morts revenaient parmi les vivants à la fin de l'hiver il y aurait de meilleures récoltes au changement de saison. Le Carnaval célébrait le début du Printemps et le renouveau de la nature.

À Caux au début du siècle, nos anciens chantaient : « Février en Carnaval nous ramène les masques, le bal » et la devise était « Aben lou temps » (nous avons le temps) et c'était le signal pour les ménagères de fabriquer les oreillettes, disposées dans des corbeilles répandant dans la cuisine une bonne odeur d'huile chaude, de citron et de fleur d'oranger, le tout arrosé de vin blanc doux que les viticulteurs fabriquaient avec du jus de raisin frais auquel on ajoutait de l'alcool de vin.

## Yoann Begue, photographe à Caux



Yoann Begue est le photographe de « Studio Graou ». Il a été désigné meilleur photographe de mariage d'Occitanie par mariages.net pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive. Une belle reconnaissance du talent et du professionnalisme de Yoann.

Né dans les Yvelines en 1982, il a passé sa petite enfance dans l'Isère au milieu des vaches et des rivières, puis a séjourné une petite année sur l'île de la Réunion dont il tient ses origines, un retour dans les Yvelines avant de s'installer dans l'Hérault en 2002. Yoann a suivi un parcours atypique. Sa passion grandissante pour la photographie et devenue son métier lors de la rencontre avec sa belle Caussinarde Stéphanie Verlaguet,

qui l'a beaucoup aidé et soutenu dans le projet « Studio Graou ». Toutes ses compétences (informatique, graphisme, codage, photographie) ont été acquises de façon autodidacte avec une soif de savoir sans limites.

« Depuis tout petit, je démontais tout dans ma maison, je voulais tout savoir, comprendre tout l'univers qui m'entoure, les livres m'ont apporté beaucoup de connaissances... D'un nerd qui a passé tout son temps devant un ordinateur, je me suis ouvert au monde grâce à la photographie, j'aime rencontrer les personnes pour les photographier ou partager ma passion avec eux ».

Yoann est désormais bien connu à Caux, reporter pour le bulletin municipal, mais il est aussi animateur du « Café Photo » de l'ACSC et partenaire du festival photo « Temps d'Expo » à Pézenas.

**Si vous souhaitez apprendre la photographie, réaliser une séance photo en famille ou un reportage de mariage, vous pouvez contacter Yoann sur son site internet : [photographe@studiograou.com](mailto:photographe@studiograou.com)**

## Peter et Deborah vignerons au Mas Gabriel

C'est un petit domaine, créé en 2006 de 6,5 hectares de vignes, 5 hectares au lieu-dit Régagnade à Caux, et 1,5 ha à St Jean de Bébian. Nous cultivons uniquement les cépages méditerranéens : Syrah, Grenache, Carignan noir et Cinsault, pour les cépages rouges, et Carignan blanc, Vermentino, Grenache gris et blanc, pour les cépages blancs. Les vignes et tous les vins sont certifiés biologiques. Notre objectif est de produire de grands vins expressifs du terroir, fins et élégants. La gamme se compose de 5 vins en appellation AOP Languedoc : Rosé « les fleurs sauvages », Blanc « champ des bleuets », Rouge « clos des lièvres » notre grande cuvée en AOC Pézenas-Languedoc et deux cuvées de carignan en IGP Pays de l'Hérault : « Clos des papillons » 100% carignan blanc, « les trois terrasses » majoritairement carignan noir. Nous travaillons toujours nous-mêmes à la vigne. Les vendanges sont 100%



manuelles pour une meilleure qualité des vins. À la cave, Peter vinifie les vins avec beaucoup d'attention et de soins. Deborah s'occupe de la commercialisation des vins. Nous vendons 60% de la production en France aux cavistes indépendants et au caveau. À l'export le vin part en Suisse, Belgique, Norvège, Pays-Bas, Canada et bien sûr en Angleterre ! Nous sommes fiers d'avoir obtenu des récompenses au Guide Hachette du Vin et au Challenge Millésime Bio.

**Caveau**  
**9 avenue de Mougères à Caux**  
**[www.mas-gabriel.com](http://www.mas-gabriel.com)**

## Salon de coiffure « Le miroir de Chloé »

Depuis le 16 février 2022, le salon de coiffure privé « le miroir de Chloé » vous accueille au 5 rue Camille Desmoulins à Caux. Dans un lieu mélangeant authenticité et modernité, Chloé Barbieri met tout son professionnalisme, son savoir-faire et son écoute à votre disposition pour une coiffure personnalisée et un moment de détente assuré. On y est accueilli seul(e), en famille ou entre amis(es) avec tout le confort d'un salon de coiffure et les priviléges d'un espace privatisé. Le salon est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 18h30, les mercredis et samedis de 9h30 à 16h.

**Vous pouvez joindre Chloé au 09.53.71.26.47, au 06.58.13.04.06, sur la page Facebook et Instagram : « Le miroir de Chloé » ou réserver directement sur le site : [www.lemiroirdechloe.fr](http://www.lemiroirdechloe.fr)**



## LIGUE CONTRE LE CANCER



N'hésitez pas à apporter cartouches d'encre ou vieux téléphones dans le collecteur qui se trouve dans le hall de la mairie.

VOUS FEREZ UNE BONNE ACTION !

## CLASSE 61 Nuit de folie

UNE SOIREE SERA ORGANISEE POUR TOUTES LES PERSONNES NEES EN 1961 !

Si vous desirez participer à cette merveilleuse fête de retrouvailles, n'hésitez pas à nous envoyer : nom, prénom, date de naissance, téléphone et mail à l'adresse suivante : [classe61caux@gmail.com](mailto:classe61caux@gmail.com).

## Recette

### Merveilleuses Oreillettes

Voici la façon de faire des oreillettes au début du siècle.

#### INGRÉDIENTS

- 500 g de farine
- 4 œufs
- 1 cuillère à soupe d'huile
- 1 citron râpé
- 1 cuillère à soupe de sucre en poudre
- 50g de beurre en pommade
- Eau de fleur d'oranger



Pétrir la pâte et la faire lever, puis l'amincir au rouleau. Découper des petits morceaux pour l'étirer encore au poing et la rendre encore plus fine. Après un temps de repos, les cuire dans une bonne quantité d'huile chaude avant de les déposer sur du papier absorbant et de les couvrir de sucre.

Autrefois, les oreillettes étaient plongées dans un chaudron en cuivre dans l'huile bouillante afin qu'elles boursoufle, qu'elles se recroquevillent tel un paysage volcanique. Déposées dans une corbeille, elles refroidissaient recouvertes de sucre. Elles répandaient une bonne odeur de citron et de fleur d'oranger. On ne pouvait résister au plaisir !

## Recensement



Le recensement de la population locale s'est parfaitement déroulé du 20 janvier au 19 février. L'équipe composée de sept agents recenseurs encadrés par trois élus coordinateurs a réalisé un gros travail suite à la collecte des données (saisie internet ou formulaire papier). La publication de tous les résultats statistiques, dont le chiffre de la population 2022, seront officialisés et connus en... 2024. Merci à tous pour votre implication et votre étroite collaboration.

# SUR VOS AGENDAS

JUIN						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## 3 > 6 juin

Fête de la Pentecôte organisée par la municipalité, le Cauxmité des fêtes, l'ESC34, le Pétanq's Club et le Rex. Forains, buvette, bals, repas durant quatre jours, parking salle du Peuple et avenues.

## 8 juin

Commémoration en hommage aux Morts de l'Indochine

## 10 juin

Ciné-club à 20h30, ancienne école Marcel Pagnol (ACSC)

## 11 juin

Journée porte ouverte à partir de 16h00 organisée par les Jardins Familiaux ÉCaux

## 12 & 19 juin

Élections législatives de 8h00 à 18h00, salle du Peuple

## 18 juin

Commémoration appel du Général de Gaulle

## 21 juin

Fête de la musique sur la place de la République

## 24 juin

Vernissage du salon d'été (ACSC) à 18h30, chapelle des Pénitents

## 25 juin

Visite des moulins sur place (ACPC) « rue du Moulin à Vent »

## 28 juin

Théâtre jeune à 17h30, ancienne école Marcel Pagnol

## 1<sup>er</sup> juillet

Spectacle de fin d'année organisé à l'école maternelle

## 2 juillet

Éco-collège de Roujan, Médiathèque (la fresque du climat)

## 8 juillet

Ciné-club à 20h30, ancienne école Marcel Pagnol (ACSC)

## 9 juillet

Théâtre, pièce de Molière à 18h00 place de l'Église (ACSC)

## 13 juillet

Repas et bal à 20h00, parvis de la salle du Peuple (Cauxmité des fêtes). 22h30 feux d'artifice

## 14 juillet

Rassemblement républicain avec remise de récompenses à 11h00, square Général Causse

## 29 juillet

Fête du clocher, Repas place de l'Église (ACPC). Groupe Folklorique (ACSC) à 18h

## 30 juillet

Fête de la pétanque, repas avec animation musicale (Pétanq's Club)

## 4 août

Les Cauxmerciales Soirée vigneronne jeudi soir de 18h30 à 23h30 dégustation, animation musicale, restauration sur place

## 5 août

Animations sur le marché

## 1<sup>er</sup> SALON DE LA MAQUETTE

Le samedi 17 et dimanche 18 septembre de 10h00 à 18h00, à la salle du Peuple, aura lieu le 1<sup>er</sup> Salon de la Maquette organisé par les associations CAC (Camouflage Air Club) de Marseille avec le CVC (Caux Vélo Club).

Nous attendons environ une vingtaine d'exposants dans des domaines extrêmement variés (avions, bateaux, blindés, civils, figurines) venant de plusieurs villes de France. Pour les accompagner, quelques professionnels seront également présents pour vendre du matériel et des modèles du commerce. Passionnés et curieux devraient y trouver leur bonheur. C'est un très grand événement régional, nous en reparlerons !



[www.cac-marseille.fr](http://www.cac-marseille.fr) - [www.enmodeleredit.fr](http://www.enmodeleredit.fr)

## CCAS

Le repas du CCAS annulé en dernière heure cause Covid le 26 mars 2022 a été reprogrammé le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022. Vos inscriptions seront automatiquement reportées.



Le Bulletin Municipal de Caux est édité par la Mairie de Caux au 04 67 98 40 09  
Directeur de la publication Jean-Charles Desplan

Photos Studio Graou, B.Décamps, S.Caylus, Stéphane Cambon, service communication Mairie, CAHM, Abrisud, Istock

Maquette et mise en pages b@b 06 65 15 36 14

Impression JF impression

Dépot légal 2<sup>me</sup> trimestre 2022